



وحدة عمل. تقدم

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

N° 001/PR/PM/MMPG/HCN/CSTP/DAP/2026

Objet : Recrutement d'un Administrateur Indépendant chargé de l'élaboration des Rapports ITIE-Tchad

des exercices 2024 et 2025.

Source de financement : Budget de l'ITIE-Tchad.

Mode de passation : consultation restreinte, après constitution d'une liste restreinte issue du présent avis, conformément aux articles 95 et 96 du décret n° 0002130/PR/2020 portant Code des marchés publics.

1. Contexte et justification

Le Tchad met en œuvre la Norme ITIE afin de renforcer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans le secteur extractif.

Dans le cadre de son programme de travail et de la préparation de la Validation ITIE sous la Norme ITIE 2023, l'ITIE-Tchad entreprend l'élaboration des Rapports ITIE des exercices 2024 et 2025.

Afin d'optimiser les délais de production, le Secrétariat Technique Permanent (STP) a déjà engagé la collecte des données auprès des administrations publiques, des entreprises extractives et des autres entités déclarantes.

Le présent avis a pour objet de constituer une liste restreinte de cabinets qualifiés en vue du recrutement d'un Administrateur Indépendant.

2. Description des prestations

L'Administrateur Indépendant retenu devra notamment :

- Prendre en charge les données déjà collectées par le STP et en évaluer la qualité et l'exhaustivité ;
- Assurer les compléments de collecte nécessaires ;
- Réaliser l'étude de matérialité et confirmer le périmètre des entités déclarantes ;
- Procéder à la réconciliation des flux significatifs et à l'analyse des écarts ;

- Élaborer les Rapports ITIE-Tchad 2024 et 2025 conformément à la Norme ITIE 2023 ;
 - Formuler des recommandations et animer les ateliers de validation.
- La durée maximale de la mission est de quinze (15) semaines. Les prestations détaillées figurent dans les termes de référence, disponibles auprès du STP.

3. Participation et éligibilité

Le présent avis s'adresse aux cabinets, bureaux d'études et firmes spécialisées, nationaux ou internationaux, disposant des qualifications requises. Les groupements de cabinets sont autorisés ; dans ce cas, la manifestation d'intérêt précise le mandataire et la nature du groupement.

4. Qualifications et expérience requises

Les candidats devront justifier notamment :

- D'une expérience avérée en qualité d'Administrateur Indépendant ITIE ou en élaboration de rapports ITIE ;
- D'une expérience confirmée en réconciliation, audit ou revue de données financières dans le secteur extractif ;
- De la capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire (expert ITIE, expert-comptable, fiscaliste, juriste du secteur extractif, économiste, data analyst, statisticien, etc.) ;
- De références de missions similaires menées à bien au cours des dernières années, appuyées par des attestations de bonne exécution.

5. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier comprendra :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée par la personne habilitée ;
- Une présentation du cabinet (statut juridique, domaines d'expertise, effectifs, organisation) ;
- La liste des références de missions similaires, avec attestations de bonne exécution ;
- Tout document attestant de l'existence légale du cabinet.

6. Établissement de la liste restreinte

À l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, une liste restreinte de trois (3) à six (6) cabinets les mieux qualifiés sera arrêtée sur la base de l'expérience générale, de l'expérience spécifique dans des missions similaires et des références présentées. Cette liste sera approuvée par la Commission de Passation des Marchés et entérinée par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

7. Procédure de sélection subséquente

Seuls les cabinets figurant sur la liste restreinte recevront la Demande de propositions (DP). La sélection sera effectuée selon la méthode fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC/QCBS),

avec une pondération de 80 % pour la qualité technique et 20 % pour l'offre financière ; la note technique minimale requise est de 75/100.

8. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, devront être déposées sous pli fermé au plus tard le mercredi **30/09/2026 à 14 h 30 mn** (délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis, après autorisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics), avec la mention :

« Manifestation d'intérêt – Recrutement de l'Administrateur Indépendant ITIE-Tchad 2024 et 2025 – À n'ouvrir qu'en séance »

à l'adresse suivante : **Secrétariat Technique Permanent ITIE-Tchad , Avenue MOBUTU, BP 816, N'Djaména – Tchad , Tél. : +235 66292379**

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Sous réserve des dispositions des articles 124 et suivants du Code des Marchés Publics relatifs à la dématérialisation, les offres ne seront considérées comme effectivement reçues que lorsqu'elles sont physiquement présentes au bureau responsable de sa réception.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le mercredi **30/09/2026 à 15 h 30 mn** à l'adresse indiquée ci-après :

Secrétariat Technique Permanent ITIE-Tchad , Avenue MOBUTU, BP 816, N'Djaména – Tchad , Tél. : +235 66292379

9. Renseignements complémentaires

Les termes de référence complets peuvent être obtenus, et tout renseignement complémentaire sollicité, auprès du Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE-Tchad à l'adresse ci-dessus, aux heures ouvrables. Le présent avis fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel des marchés publics et par voie de presse.

N'Djaména, le 11/09/ 2026

Le Coordonnateur National Adjoint ITIE-Tchad

Monsieur BLAISE BLANE BEL- BANG

